Fédération des producteurs forestiers du Québec

Forêts de chez nous **PLUS**

1er mai 2022, vol. 27, no 5

La mobilisation des propriétaires forestiers et la récolte de bois

Mobiliser le bois des forêts privées

Avec une possibilité forestière de 17 Mm³, la forêt privée du Québec recèle un potentiel fort intéressant pour assurer le développement de l'industrie forestière dans plusieurs régions et la pérennisation de l'activité économique en découlant. Ce potentiel se traduit par une cible de récolte de l'ordre de 7,8 Mm³ de bois chaque année selon la Stratégie nationale de production de bois du MFFP. L'embellie sur les marchés a profité aux producteurs forestiers du Québec en 2021. Avec 6,7 Mm³ de bois rond livré, les producteurs n'avaient pas connu un tel rythme de récolte depuis 2000. Néanmoins, ce résultat demeure toujours en deçà de la cible visée.

Bon an mal an, la FPFQ estime que de 15 000 à 20 000 producteurs forestiers mettent en marché du bois à près de 200 usines de transformation à travers le Québec. Or, une plus grande participation des 134 000 propriétaires forestiers québécois à la récolte de bois est nécessaire pour soutenir le rythme actuel de récolte et atteindre les objectifs. La mobilisation des propriétaires forestiers doit s'inscrire dans une démarche globale où l'accroissement de la récolte en forêt privée s'intègre de prime abord à leurs besoins, et ce, tout en s'arrimant aux préoccupations environnementales soulevées par les communautés.

Le déclin du nombre de producteurs forestiers enregistrés

De moins en moins de propriétaires de lots boisés se prévalent du statut de producteurs forestiers leur permettant de bénéficier de programmes et mesures gouvernementales favorisant la production forestière. En effet, le nombre de producteurs forestiers enregistrés suit une trajectoire descendante depuis un sommet atteint en 1996. Aujourd'hui, à peine 21 % des propriétaires forestiers québécois peuvent se targuer de détenir ce certificat. Ce déclin est vraisemblablement attribuable à plusieurs facteurs, dont la faible rentabilité de la production forestière, le changement dans le profil des propriétaires forestiers, l'évolution des règles d'attribution des budgets de mise en valeur des forêts privées et la fin du financement direct des plans d'aménagement forestier à compter de 2012.

En parallèle, la superficie forestière enregistrée, bénéficiant de facto d'un soutien gouvernemental à l'aménagement des forêts, a également décliné, quoiqu'à un rythme moindre en raison d'une consolidation des propriétés forestières par des producteurs généralement plus actifs et un maintien de l'enregistrement par les grands propriétaires forestiers possédant une vision davantage utilitariste de leurs ressources forestières. Ce faisant, il peut s'avérer inquiétant que l'activité sylvicole, soutenue par les programmes d'aide à la mise en valeur et probablement la mise en marché du bois, se restreint sur une superficie toujours un peu plus faible.

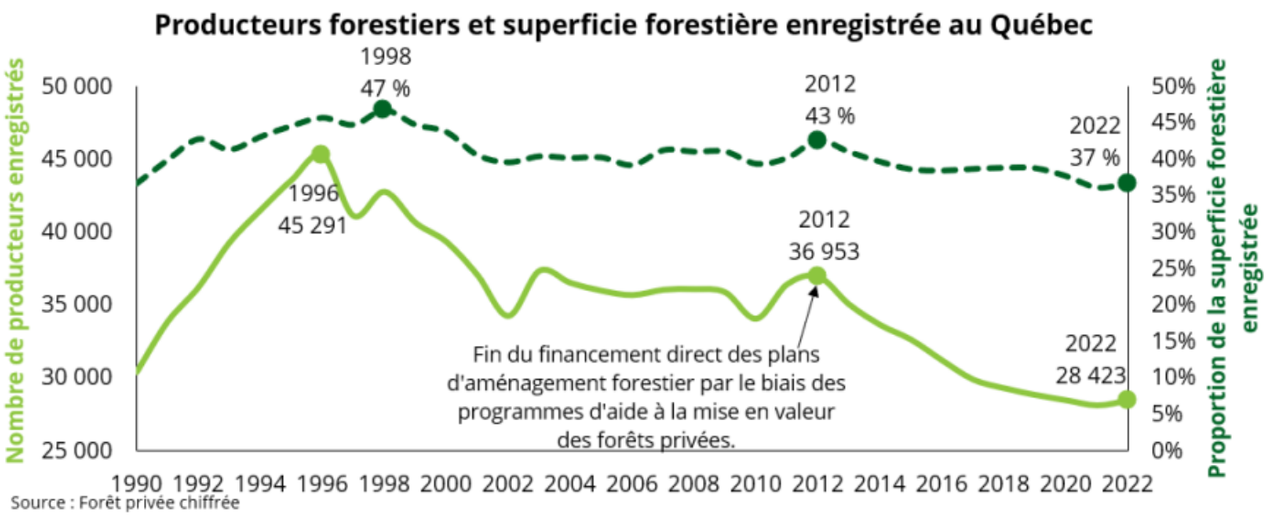

Source : Forêt privée chiffrée

Le défi de recruter de nouveaux propriétaires et conserver les producteurs forestiers actifs

Faisant face à ce défi de recrutement, le MFFP et les partenaires de la forêt privée ont planché sur un Plan d'action 2022-2025 sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois afin d'inverser, ou à tout le moins ralentir ce déclin.

Pour la très grande majorité des propriétaires forestiers, les activités d'aménagement forestier et de récolte n'entrent pas en contradiction avec leur volonté de protéger le patrimoine naturel et de préconiser des activités récréatives. Néanmoins, différentes formes de soutien s'adresseront à divers degrés variables aux propriétaires forestiers détenant des profils, motivations et caractéristiques sensiblement différents. Ces mesures s'articuleront autour d'une série de facteurs permettant de déclencher la récolte de bois chez davantage de propriétaires de lots boisés.

Ces mesures, programmes ou campagnes de sensibilisation auront un impact différent, tout dépendamment de la vision du propriétaire forestier par rapport à son lot à bois (utilitariste ou récréation/conservation) et son degré d'engagement (voir les formes de soutien offertes en foncé dans la figure suivante). Différentes formes de soutien devront être bonifiées pour assurer un recrutement de propriétaires forestiers et une plus grande implication des producteurs dans les activités de récolte (voir les bonifications proposées par la FPFQ en pâle dans la figure suivante).

Continuum des mesures d'aide à la mise en valeur des forêts privées en fonction de la vision et du degré d'implication du propriétaire forestier

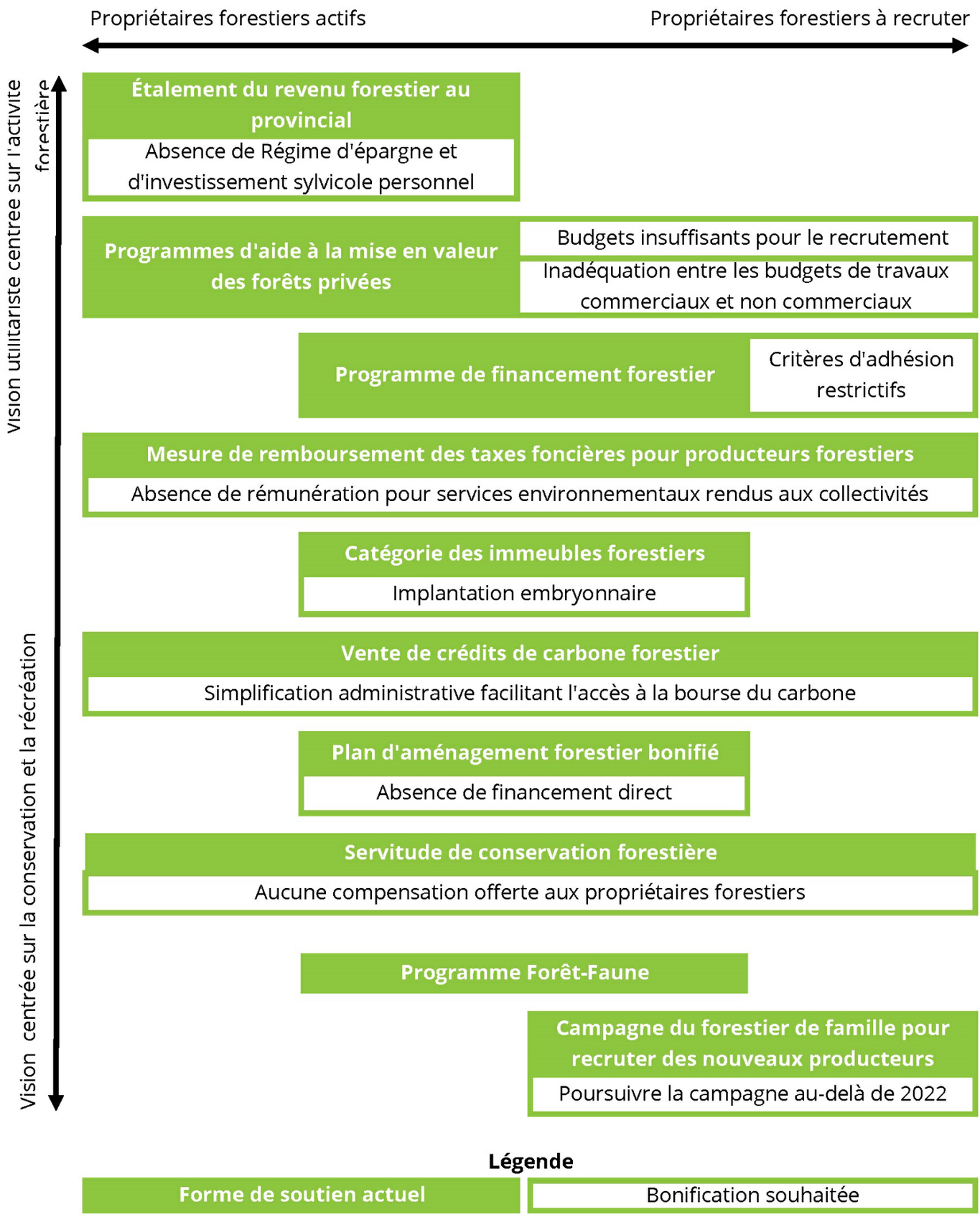

Un régime s'appuyant sur des mesures incitatives à la mise en valeur des forêts privées
Au cours des 40 dernières années, le gouvernement du Québec a mis graduellement en œuvre diverses mesures pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des activités de mise en valeur de leurs boisés. Plusieurs de ces mesures n'ont pas encore atteint leur pleine efficacité, soit par leur méconnaissance par les clientèles ciblées ou encore par des règles administratives freinant leur déploiement.

Depuis toujours, la FPFQ a milité pour bonifier ces mesures et aujourd'hui, les principales revendications portent sur les éléments suivants :

1. L'étalement du revenu forestier au niveau provincial n'a pas d'égal au niveau de l'impôt fédéral. Or, la mise en place d'un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel permettrait de mettre à l'abri de l'impôt une portion des revenus de récolte en vue de futurs investissements en sylviculture et aménagement des boisés.

2 Bien qu'en croissance, les budgets dédiés aux programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées demeurent insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins des producteurs. Cette situation est exacerbée par l'inflation galopante qui réduit ultimement la superficie des travaux sylvicoles réalisés chaque année. Finalement, la propension à accroître le financement des travaux commerciaux au détriment des travaux non commerciaux réduit l'attrait pour des propriétaires forestiers inactifs à procéder à des activités de récolte, car à quoi bon récolter un peuplement qui ne pourra être réaménagé?

3 Le retour au financement direct des plans d'aménagement forestier par le biais du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées encouragerait davantage de propriétaires à devenir producteurs forestiers. L'octroi du soutien financier serait conditionnel à la bonification des plans d'aménagement forestier de couches d'informations environnementales afin de répondre aux nouvelles exigences sociétales sur la conservation des milieux humides et hydriques et la préservation des habitats des espèces à statut précaire.

4 L'inclusion d'une activité permettant la rémunération des services environnementaux dans la mesure de remboursement de taxes foncières des producteurs forestiers permettrait de soutenir financièrement ces derniers dans la réalisation des recommandations de leurs plans d'aménagement forestier bonifiés, servant à la fois aux producteurs actifs et devenant un attrait pour de nouveaux propriétaires.

5 La nécessité d'accroître la cohérence entre le régime d'encadrement réglementaire de l'aménagement du territoire avec les politiques de soutien à la production de bois (voir la position de la FPFQ dans le cadre des consultations sur l'adoption d'une Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire).

6 L'importance pour davantage de municipalités de diminuer le taux de taxation foncière des immeubles forestiers afin d'encourager les propriétaires forestiers à s'enregistrer comme producteurs forestiers.

7 La poursuite de la campagne du forestier de famille constitue un incontournable pour sensibiliser davantage de propriétaires forestiers à l'idée de devenir producteurs forestiers afin de bénéficier du bouquet de mesures de soutien offertes par le gouvernement pour réaliser la mise en valeur des lots boisés.

8 Finalement, l'accroissement des volumes récoltés passe en priorité par la garantie d'un accès aux marchés pour les producteurs forestiers, soit des volumes prévisibles et profitables permettant d'assurer un développement harmonieux de la filière d'approvisionnement en forêt privée. Le respect du principe de la résidualité et la multiplication ainsi que la modernisation des installations consommant du bois des forêts privées doivent également faire partie de la solution.

Congrès annuel de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

Le congrès 2022 de la Fédération des producteurs forestiers du Québec aura lieu à l'hôtel Travelodge de Québec les 2 et 3 juin prochains. Sous le thème « **Biens et services environnementaux à vendre!** », ce congrès sera l'occasion pour les membres et plusieurs intervenant du milieu de discuter de l'ensemble des biens et services environnementaux rendus aux collectivités par les propriétaires forestiers ainsi que pour amorcer une réflexion sur les moyens à envisager pour les soutenir (consultez le Programme 2022).

Le nombre de places étant limité, nous vous suggérons de vous inscrire dès maintenant en achetant votre billet par notre site ou en envoyant un courriel à Sabrina Verreault (sverreault@upa.qc.ca).

Analyse et rédaction : Vincent Miville, ing.f., M. Sc.
Pour recevoir la version électronique : foretprivee.ca. Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca